



Marais LEBLOND
B.P. 5009 – 97305 Cayenne CEDEX

Tél. : 3230 (*service gratuit + prix appel*)

Cayenne, le 25 août 2022

**Objet : Rentrée Scolaire des Jeunes Majeurs
Année Scolaire 2022-2023**

Votre enfant, âgé entre 18 et 25 ans, s'il est scolarisé ou étudiant, n'ouvre plus droit à l'allocation de rentrée scolaire.

Aussi, le Conseil d'Administration de la Caf de la Guyane a décidé de mettre en place une prestation extra-légale destinée à soutenir les familles ayant à charge un jeune majeur qui poursuit sa scolarité : « *L'Aide à la Rentrée Scolaire et à l'Autonomie des Elèves et Etudiants Majeurs (ARSAEEM).* »

Vous pouvez bénéficier de cette aide, si vous remplissez les conditions ci-après :

- Votre jeune est scolarisé ou étudiant (*hors apprenti, hors formation professionnelle, hors étudiant salarié*) et toujours à votre charge, au sens des prestations familiales ¹
- Votre jeune ne perçoit aucune allocation en son nom propre,
- Votre quotient familial **est inférieur ou égal à 802 €** ²

Pour faire votre demande, merci de compléter le questionnaire ci-après et de nous le retourner signé.

A réception, nous étudierons votre dossier et, si vous y avez droit, l'Arsaeem sera versée sur votre compte bancaire.

Votre Caisse d'Allocations familiales

¹ Avoir un jeune âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans, **à charge au sens des prestations familiales** :

↳ moins de 20 ans si les parents perçoivent uniquement les « *allocations familiales* »

↳ moins de 21 ans si les parents perçoivent l'« *allocation de logement à caractère familial* »

↳ moins de 25 ans si les parents sont bénéficiaires du « *Rsa* »

² Votre quotient familial (Q.F.) est mentionné dans votre dossier, sur le caf.fr « mon compte », sur tous vos courriers

**AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE
ET A L'AUTONOMIE DES ELEVES ET ETUDIANTS MAJEURS
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Je soussigné(e),
N° Allocataire :

Informe la Caisse d'Allocations familiales de la Guyane, que mon enfant :
..... né(e) le

Poursuit sa scolarité ou des études supérieures pour l'année scolaire 2022-2023

Il (elle) est inscrit(e) :

Intitulé et Cycle des études suivies – Nom et Adresse de l'Etablissement fréquenté

.....
.....
.....

Il (elle) réside :

- Au domicile familial
- Il (elle) est hébergé(e) Il (elle) est locataire
- Autre situation, à préciser :

Adresse :

.....

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.
Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

Fait à : _____ **Le :** _____

signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom-prénom, qualité et adresse :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L 351-13 du code de la construction et de l'habitation - Article 441-1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Signature

La Caf se réserve le droit de procéder à des contrôles de situation à la fin de la campagne



Pour nous contacter :

Marais LEBLOND
B.P. 5009
97305 Cayenne Cedex

Département :
Action Sociale

Tél. :



CET IMPRIME EST A RETOURNER A LA CAF DE LA GUYANE AVANT LE 31 DECEMBRE 2022